

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 23 janvier 2024

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Gérard ALAIRE, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Florent BOUILLAUD, David JOUBERT

Absent(e)s : Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Dominique SOUCHET

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023.
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Elaboration d'un SDIRVE en Charente-Maritime- Transfert au SDEER de la compétence " infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE).
- 4- Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire).
- 5- Demandes numérotation nouvelles habitations, chemin des Combes.
- 6- Eaux pluviales Blameré.
- 7- Achat terrains par la commune.
- 8- Rallye au profit du Téléthon organisé par l'association R'THON VOYACAIS.
- 9- Plantation haie, chemin de la Sablière.
- 10- Plan communal de Sauvegarde.
- 11- Travaux en cours, projets de travaux.
- 12- Divers.

Début de séance : 20 heures

En préambule à ce conseil, nous avons eu le plaisir de recevoir Didier qui part en retraite ce mercredi 31 janvier.

Autour du pot de l'amitié, Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers ont remercié Didier pour son travail et lui ont souhaité une belle vie de retraité libre et active.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2023.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères,

- pour le bien cadastré C1041, d'une superficie totale de 5049 m² et situé à La Sablière.

- pour le bien cadastré A389 d'une superficie totale de 1989 m² et situé rue d'en Haut à Blameré".

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces deux biens.

3 - Transfert au SDEER de la compétence "infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)"

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer au SDEER la compétence optionnelle "infrastructure de recharge de véhicules électriques" pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

Cette adhésion permettrait à notre commune de pouvoir installer une borne de recharge pour les voitures électriques à un tarif très avantageux.

4- Personnel communal - Instauration du RIFSEEP

Monsieur le Maire est autorisé à transmettre pour avis au Comité technique du centre de gestion 17 le projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP.

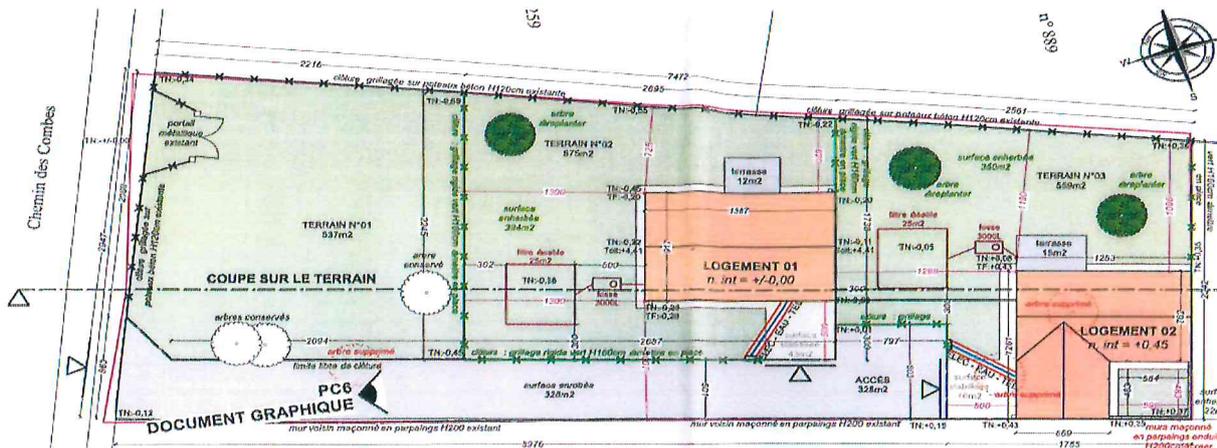
Le RIFSEEP : nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents. Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

5- Création numérotation de voirie au chemin des Combes

Le conseil municipal de numéroté, les immeubles cadastrés C992 et C995 et situés chemin des combes, comme détaillée ci-dessous :

- "16 chemin des Combes" pour le logement 02 (au bout de l'accès).
- "18 chemin des Combes" pour le logement 01.



6- Eaux pluviales Blameré.

Suite aux inondations de cet automne, une première expertise technique a été réalisée rapidement :

- Mise en place de pompe
- Visite vidéo de ce réseau
- Hydrocurage du réseau eaux pluvial

Une réunion de crise a été organisée le 11 janvier en présence des propriétaires concernés, de Monsieur le Maire Raymond DESILLE, de conseillers municipaux et de Monsieur SERUS.

Après les premiers constats il a été arrêté le plan suivant :

- Action à court terme :
 - Utiliser le réseau de l'autre côté de la route en délestage avec la réalisation d'une tranchée en traversée de route.
 - Curer le fossé communal qui longe sur le chemin d'accès commun à une maison et terrains (chemin perpendiculaire à la départementale).

L'ensemble des travaux est sur un devis de 5 814,25 € TTC, sera réalisé avant fin février.

- A moyen terme (sous 6 mois) :
 - Réparation de toutes les anomalies constatées sur le réseau pluvial.
 - Amélioration du lit du Blameré (branches, troncs...) à voir avec l'ensemble des propriétaires impactés.
 - Etude hydraulique de Blameré (macres, mottes...). Une convention est en cours sous 50 jours. Son coût est de 5 430 € HT

- A plus long terme :

A l'issue de cette étude, étudier, valoriser et valider les solutions.

7- Achat terrains par la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire des parcelles C99 et C100, situées impasse des Jardins, d'une superficie totale de 4504 m² est favorable à la vente de ces terrains, à raison de 1 € le m². Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour l'acquisitions des terrains.

Opportunité d'acquérir le terrain attenant C101. A voir.

8- Rallye au profit du Téléthon organisé par l'association R'THON VOYACAIS.

Dans le cadre du Téléthon, l'association est de retour à PUYRAVAULT le 26 octobre 2024 pour vous donner le frisson et l'émotion à bords de leurs voitures de rallye.

9- Plantation haie, chemin de la Sablière.

La plantation est prévue le samedi 10 février. Rendez-vous devant la Mairie à 8h30. Ce 31 janvier, une réunion d'information est prévue avec les volontaires.

Le terrain est prêt à accueillir nos arbustes, merci à Didier et Antoine pour ce travail rendu compliqué par les récentes pluies.

10- Plan communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire nous présente l'avancée de ce projet en nous proposant de découvrir les principaux risques identifiés sur la commune.

La commission est composée de : Marie, David, Thomas, Gérard et Raymond.

Une présentation plus complète sur un prochain conseil.

11- Travaux en cours, projets de travaux.

- Pose de 2 poteaux Haute Tension par SOMELEC. En attente de l'intervention ENEDIS
- Elagage des arbres place de l'église prévu mi-février
- Suite et fin assainissement collectif du lotissement Bel Epi.
- La rue du Beurre sera mise en sens interdit des deux côtés sauf riverains et engins communaux.
- Mise en place d'un stop au carrefour du Chemin vert et de la RD205e5, route de Blameré.

12- Divers.

Suite aux travaux d'amélioration de la cuisine de notre salle des fêtes :

- Construction d'un placard sous évier
- Achat d'une table inox.
- Une subvention à hauteur de 40% a été accordée par le Département pour les travaux de désamiantage.

Dates des prochains conseils municipaux et évènements :

- Le 21 février réunion de la commission finance à 18 h 00
- Le mercredi 6 mars CM
- Le mardi 9 avril CM
- Le mercredi 22 mai CM
- Le mardi 25 juin CM
- Le dimanche 9 juin élection européenne de 8 h à 18 h

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 31 janvier 2024

Le Maire,
Raymond DESILLE

